

Règlement intérieur ViTaE

I. INSCRIPTION

1. ADHESION

Toute personne adhérant à l'association s'engage à respecter le présent règlement intérieur, ainsi que le règlement fédéral et les statuts de l'association.

Tout manquement délibéré à ces derniers pourra entraîner, après décision du comité directeur, une sanction pouvant aller jusqu'à la radiation de l'association.

L'adhésion n'est effective qu'après réception de la fiche d'inscription dûment complétée, présentation du certificat médical à jour et paiement de la cotisation et de la licence, outre l'autorisation parentale complétée pour les mineurs.

Aucune inscription ne sera remboursée, même si l'adhérent cesse de se présenter aux entraînements (article 4 de la loi du 01.07.1901 relative au contrat d'association).

La licence fédérale constitue une assurance pour les activités sportives mais chaque adhérent à intérêt à prendre une assurance complémentaire spécifique à la pratique sportive.

Les adhérents s'engagent à ne pas pratiquer le Taekwondo dans un autre club sans l'approbation des professeurs concernés.

Le comité directeur peut, en accord avec les professeurs, refuser une adhésion.

Seuls les mineurs âgés d'au moins 15 ans pourront être membres de l'association ViTaE.

2. ESSAI

Tout nouveau pratiquant, non adhérent à l'association la saison antérieure, pourra bénéficier de deux cours d'essai.

Au-delà de 3 entraînements, le pratiquant qui n'est pas inscrit et/ou qui n'a pas réglé les frais d'inscription se verra refuser l'accès à la salle.

II. ENTRAINEMENTS

1. ATTITUDE

Respect et politesse sont la base des relations entre élèves et professeurs.

Sont interdits les actes volontairement violents, les moqueries ou propos discriminatoires, les jurons et grossièretés.

Les élèves devront toujours prendre garde à ne jamais blesser physiquement ou moralement leurs partenaires de travail. Une mauvaise conduite ou des propos incorrects pourront entraîner, après décision du comité directeur, une sanction pouvant aller jusqu'à la radiation de l'association.

Les élèves se doivent d'écouter et d'appliquer au mieux les consignes données par les professeurs.

Ne pas faire les exercices proposés, ou toute conduite remettant en cause l'autorité des professeurs sera motif de sanction pouvant aller jusqu'à la suspension voire la radiation de l'association.

Les adhérents devront veiller à se comporter de manière à ne pas nuire à la réputation du club, des élèves et des professeurs.

Tout élève se servant de manière abusive (hors légitime défense) du Taekwondo dans sa vie de tous les jours se verra immédiatement radié de l'association, sans préjudice des poursuites civiles et pénales encourues.

2. HORAIRES

Les cours commencent à l'horaire indiqué. La ponctualité est de rigueur.

Les adhérents doivent arriver suffisamment en avance pour avoir le temps de se changer avant le début de l'entraînement, et ne peuvent partir avant la fin du cours sans une autorisation exceptionnelle des professeurs.

Les parents qui déposent leurs enfants mineurs à la salle d'entraînement (*dojang*) devront s'assurer de la présence d'au moins un professeur avant de les laisser. Ils devront les emmener jusque dans le hall du gymnase avant le cours, et les y récupérer une fois qu'ils se seront changés.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.

L'absence d'un professeur entraînant l'annulation d'un cours sera signalée par tout moyen, sauf cas de force majeure, ce qui n'engagera pas la responsabilité du club.

3. HYGIENE

Les élèves, adultes et enfants, doivent se changer dans les vestiaires avant et après les cours. On ne vient ni ne repart en tenue de Taekwondo (Dobok).

La tenue doit toujours être propre pour l'entraînement.

Une hygiène personnelle correcte est de rigueur.

Les ongles des pieds et des mains doivent être propres et coupés courts.

Les bijoux et chewing-gum sont interdits pendant les cours.

Il est interdit de fumer dans ou devant la salle d'entraînement (*dojang*).

4. PASSAGES DE GRADES ET COMPETITIONS

Les professeurs décident du grade de chaque élève, le plus souvent après un passage de grade collectif.

Ils peuvent à tout moment octroyer un grade à un élève ou au contraire le dégrader.

Durant les stages et compétitions comme durant les cours, les élèves se devront de démontrer un bon esprit et un comportement respectueux.

5. MATERIEL

Les élèves doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition par le club, le ranger correctement à la fin du cours et le nettoyer au besoin.